



## 172247 - Demander à l'imam de prier pour un malade à la suite de la prière canonique pour que les fidèles prieurs en sollicitent ensemble l'exaucement

---

### question

Je suis l'imam d'une mosquée de New York. Des gens viennent me demander de prier pour un malade à la suite de la prière canonique afin que les fidèles sollicitent ensemble l'exaucement de la prière, étant donné que cet endroit est le seul où les musulmans se réunissent..Cela relève -t-il de l'innovation?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, Allah , le Puissant et Majestueux a donné à Ses fidèles serviteurs l'ordre de L'invoquer en disant, Lui, le Transcendant: **Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi.. alors Je suis tout proche: Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés.** (Coran,2:186). Le Transcendant dit encore: **Et votre Seigneur dit: "Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés".** (Coran,40:60). Cela s'étend à l'invocation faite au profit d'un malade dans l'espoir qu'Allah, Le Puissant et Majestueux, le guérisse ou allège sa souffrance grâce aux inocations de ses frères musulmans pieux. Il était dans les habitudes du Prophète ( Bénédiction et salut soient sur lui) de prier pour le malade. Il est rapporté de façon sûre , comme c'est le cas dans le hadith de Saad ibn Abi Waqqas (P.A.a), que ce dernier,venu s'enquérir de son état, mit sa main sur sur son front puis massa dessus et sur le ventre avant de dire: **Seigneur! Guéris Saad et permets lui d'achever son émigration.**J'ai l'empressement de ressnetir encore la fraîcheur de sa main.» (Rapporté par al-Bokhari,5659 et par Mouslim,1628).

Le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a appris à certains de ses nobles compangons une



collection d'invocations à utiliser pour les malades. Figure dans la collection celle rapportée de façon sûre par Ibn Abbas selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: « Si qu'lequ'un se rend au chevet d'un malade qui n'est pas encore arrivé au terme de sa vie et dit sept fois: **Je demande à l'Incomensurable Allah, propriétaire de l'immense trône, de vous guérir, Allah le guérira de sa maladie.** (Rapporté par AbouDawoud,3106 et jugé authentique par al-Albani dans Sahih Abi Dawoud).

L'imam an-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: il est recommandé à celui qui se rend au chevet d'un malade de prier pour lui; qu'il espère fortement qu'il survivra à la maladie ou que cela lui paraisse peu probable. Il y a de nombreux hadiths relatifs à l'invocation à faire pour le malade. Je les ai rassemblés dans un livre intitulé al-Adhkaar. **Puis il en a cité une partie.** Extrait résumé de Madjmou' (5/112).

L'invocation faite pour le malade peut être individuelle ou collective. Il n'y a aucun inconvénient à ce qu'un groupe de gens invoquent et que d'autres sollicitaient l'exaucement de leur invocation. Cette façon de faire peut être particulièrement pertinente quand certains membres du groupe de visiteurs ne savent pas réciter les invocations prévues.

Deuxièmement, il n'est pas recommandé de procéder à des invocations en chœur à la suite des prières quotidiennes car les actes cultuels sont à recevoir (du Prophète). Or, rien de tel n'a été reçu du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) ou de ses compagnons.

La Commission Permanente pour la Consultance a été interrogée à propos du cas d'un imam qui se lève les mains après la prière canonique et que les fidèles suivent en cela puis il prononce des invocations alors que les fidèles en sollicitent l'exaucement?

Voici la réponse de la Commission: **Les pratiques cultuelles sont à recevoir (du Prophète). Il n'est donc pas permis de dire: ces pratiques cultuelles sont instituées quant à leur fondement, leur nombre ou leur modalité d'exécution ou leur lieu sans disposer d'un argument religieux en sa faveur. Nous ne sachions pas une sunna consistant dans une parole ou un acte ou une approbation pouvant servir d'argument pour cette pratique.** Extrait de Madjallatoul bouhouth al-islamiyyah



(17/55). Mais s'il arrive parfois que l'imam prie pour un malade et que les fidèles sollicitent l'exaucement de sa prière, cela ne fait l'objet d'aucun inconvénient. On pourrait s'en passer si l'imam informe les fidèles que leur frère Untel est malade et leur demande de prier pour lui et de lui rendre visite. Cela permet de faire prier pour le malade et de se rendre à son chevet.

Allah le sait mieux.